

Délibération du bureau communautaire

N°01- BC30.06.15

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient absents : Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, et Jean-Luc Le Tarnec membres.

Programme « Bretagne très haut débit » - Tranche I Avenant à la convention financière

Par délibérations n°01BC18.09.12 du 18 septembre 2012 et n°05BC16.04.13 du 16 avril 2013 Pontivy Communauté a acté sa participation au programme de Bretagne Très Haut Débit.

Par délibération du 4 mars 2014, la participation de Pontivy Communauté sur la tranche I du programme (2014-2015) comprenant les opérations de montée en débit réalisées sur les communes de Le Sourn et de Croixanvec, a été actée par le biais d'une convention financière, pour un montant de 148 015 €. Pontivy Communauté participe également au déploiement de la fibre optique sur la commune de Saint-Connec pour un montant de 84 550 €.

Dans le contexte de financement des opérations de montée en débit (Europe, Etat et Région Bretagne), la Région a souhaité apporter une contribution complémentaire en réduisant la participation des EPCI, via les enveloppes numériques Pays.

Dans ce cadre, le bureau communautaire par délibération n°03BC10.09.13 du 10 septembre 2013 avait fléché le reliquat de l'enveloppe numérique du contrat de Pays 2006-2012 sur ces opérations de montée en débit pour un montant de 100 249 €.

Par courrier du 31 mars 2015, la Région propose d'affecter 91 954 € sur ces opérations figurant à l'axe 3 du BTHD, ce qui détermine un montant restant à charge pour Pontivy Communauté de 56 061 €.

Le reliquat de cette enveloppe est passé de 100 249€ à 91 954 € en raison de la décision de flécher la subvention régionale (enveloppe numérique) uniquement sur les opérations de montées en débit et non plus en déduction de la participation à BTHD. Cette décision, couplée au redécoupage territorial suite aux modifications des périmètres intercommunaux, a modifié la répartition de l'enveloppe entre les EPCI du territoire du Pays de Pontivy.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

d'engager la participation de Pontivy Communauté en tranche I (2014 - 2015) aux opérations détaillées ci-dessous comme suit :

Zone MeD	Coût global estimé (incluant maintenance et maîtrise d'œuvre)	Participation EPCI estimée
Rue du commerce – Le Sourn (634 lignes)	173 880 €	60 858 €
Saint-Michel – Le Sourn (178 lignes)	122 648 €	42 927 €
Croixanvec (65 lignes)	126 374 €	44 231 €
TOTAL	422 901 €	148 015 €
Montant de la participation régionale via les enveloppes numériques Pays		91 954 €
Montant du reste à charge EPCI		56 061 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2015

Reçu en préfecture le 30/07/2015

Affiché le

ID : 056-245614433-20150630-N01BC300615-DE

Pour rappel, en tranche I (2014-2015), l'EPCI est impacté par le déploiement du FttH (la fibre optique jusqu'à la maison) sur la commune de Saint-Connec (190 locaux pour une participation estimée de Pontivy Communauté de 84 550 €). Une partie de la commune de Mûr-de-Bretagne (97 locaux pour une participation estimée de Pontivy Communauté de 43 165 €) pourrait également faire l'objet d'un raccordement FttH, suite à la validation d'une étude en cours de réalisation par Mégalis.

☛ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT



Délibération du bureau communautaire

N°02- BC30.06.15

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Étaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Étaient absents : Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, et Jean-Luc Le Tarnec membres.

Cession STGS – Parc d'activités de Lann Velin Nord – Commune de Saint-Thuriau

Vu la demande de la société STGS d'acquérir un terrain sur le parc d'activités de Lann Velin Nord à Saint-Thuriau, dans le cadre de l'implantation d'une agence locale destinée à recevoir les usagers, stocker le matériel et réaliser la gestion administrative liée au contrat de délégation de la distribution d'eau potable et d'assainissement sur une partie du territoire de Pontivy Communauté,

Vu l'avis de France Domaine en date du 27 octobre 2010 estimant le prix de vente des terrains du parc d'activités au prix de 25 € HT/m²,

Vu la délibération n°01B05.10.10 fixant le prix de vente des terrains du parc d'activités de Lann Velin Nord à Saint-Thuriau au prix de 25 € HT/m²,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

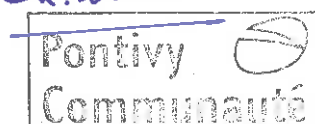
☞ de céder à la société STGS, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, un terrain à bâtir en la commune de Saint-Thuriau, à extraire des parcelles cadastrées section YA n°329 et YA n°330 du parc d'activités de Lann Velin Nord, pour une superficie d'environ 2500 m² avant finalisation du document d'arpentage, au prix de 25 € HT/m² majoré d'une Tva sur marge de 4.31 €/m²,

☞ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat





Délibération du bureau communautaire

N°03- BC30.06.15

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient absents : Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, et Jean-Luc Le Tarnec membres.

Cession OLMIX – Parc d'activités du Haut Bois – Commune de Bréhan

Le bureau communautaire du 31 mars 2015 a délibéré pour la cession à la société Olmix des bureaux modulaires et de l'ensemble des terrains à bâtir, propriété de Pontivy Communauté, situés sur le parc d'activités du Haut-Bois à Bréhan.

Or, la société a modifié le montage juridique et financier de l'opération. L'achat du bâtiment modulaire sera effectué par une Sci et les terrains (dont la parcelle sur laquelle est édifié le bâtiment modulaire) par la société Olmix. Par ailleurs, les gérants sollicitent une autorisation pour le démontage et la repose du bâtiment modulaire, dans le cadre d'un permis de construire accordé sur la commune de Saint-Etienne du Gué de l'Isle au sein de leur nouveau centre de formation axé sur la thématique des algues, avant la régularisation effective de la transaction. A ce titre, cette opération est programmée pour le vendredi 3 juillet.

Dans ce contexte, une convention sera signée avec la société ; laquelle s'est engagée à assurer l'opération contre les différents risques inhérents au déplacement des bureaux modulaires.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Agriculture et Enseignement Supérieur du 25/09/2014,

Vu l'accord formulée par la société en date du 2 février 2015 pour l'achat de l'ensemble des terrains et équipements du parc d'activités,

Vu les avis de France Domaine du 16/04/2014 et 23/10/2014,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

☞ **de rapporter la délibération n°13 BC31.03.05 ;**

☞ **de vendre à la Sci du Clos du Chêne ou toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, un ensemble immobilier modulaire situé sur le parc d'activités du Haut-Bois à Bréhan d'une superficie d'environ 240 m² au prix de 63 305 € HT ;**

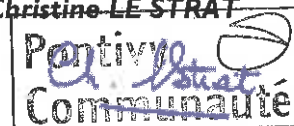
☞ **de vendre à la société Olmix ou toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté plusieurs parcelles de terrain à bâtir du parc d'activités du Haut-Bois à Bréhan, cadastrées section PC n°160 d, PC n°151 f, PC n°153 h, PC n°154 j, PC n°156 k, PC n°157 b, PC n°146 f, PC n°62, PC n°7 pc, PC n°61 pi, PC n°63 pl, PC n°11 pf pour une superficie avant finalisation du document d'arpentage d'environ 39 064 m² au prix de 2.5 € HT/m² majoré d'une Tva sur marge de 0.26 €/m² ;**

☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.**

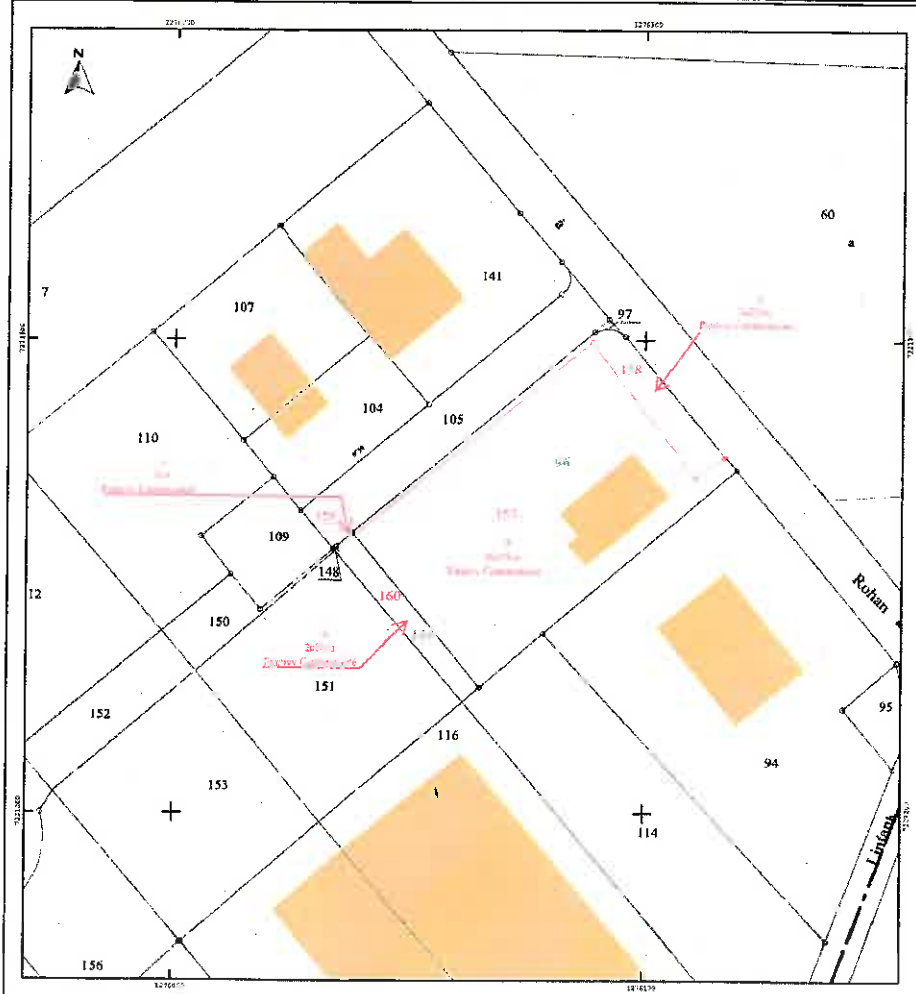
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente

Christine LE STRAT



Commune : BREHAN (024)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	Section : PC Feuille(s) : 000 PC 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1990 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 18/03/2015 Support numérique :
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1380 C Document vérifié et numéroté le 11/03/2015 APONTIVY Par Loïc SPEGAGNE Inspecteur Signé	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Application provisoire du DA n° 1380 C :	D'après le document d'arpentage dressé Par DAVID COGEO - COGEO (P) Réf. : P14-158 Le 02/03/2015 1380 C transmis
Centre des Impôts foncier de : PONTIVY Hôtel des Impôts 36 Rue Albert de Mun BP 40020 58306 PONTIVY Cedex Téléphone : 02.97.25.50.44 Fax : 02.97.25.44.97 cdif.pontivy@dgrf.finances.gouv.fr	<p style="text-align: center;">CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 26471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3), a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain : C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à</p> <p>Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463. P.V. du Cadastre n° au SPF de PLOERMEL le 17 mars 2015</p>	<small>(1) Sous les modalités habituelles. Les travaux n'ont été effectués que dans le cas d'un piquetage (pour plan de masse à jour) établi de l'échelle R, les propriétaires soussignés ont effectué un relevé topographique. (2) Qualité de la parcelle après alignement report, respectant, généralement, les restrictions relatives au piquetage, etc. (3) Toutes les parcelles de qualité de rapportement et d'alignement (à l'exception de celles qui sont mentionnées au titre de l'alignement) sont de qualité de rapportement, etc.</small>



Commune :
BREHAN (024)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : **1379 V**
Application provisoire du DA n° 1379 V :
Document vérifié et numéroté le 16/02/2015
A PONTIVY
Par **Loïc SPEGAGNE**
Inspecteur
Signé

Centre des impôts foncier de :
PONTIVY
Hôtel des Impôts
36 Rue Albert de Mun
BP 40020
56308 PONTIVY Cedex
Téléphone : 02.97.25.50.44
Fax : 02.97.25.44.87
cdif.pontivy@dgfp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
Application provisoire du DA n° 1379 V :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-joints (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarés ont pris connaissance des informations portées au dos de la planche 6463. Procès-verbal du Cadastre n° 1379 V

transmis au SPF de Pontivy le 17 février 2015.

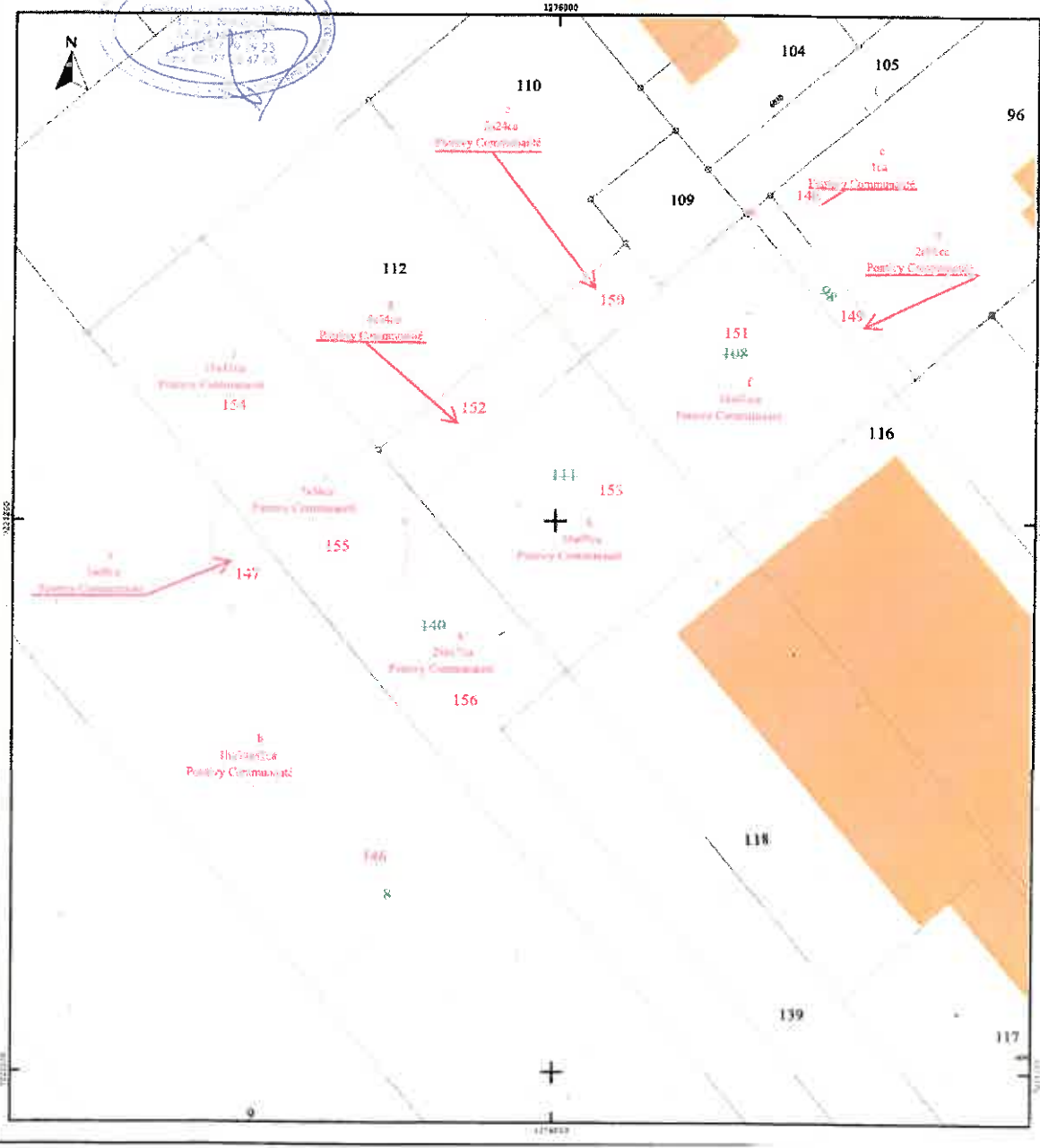
Document vérifié et numéroté le 16/02/2015

Section : PC
Feuille(s) : 000 PC 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 18/02/2015
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par **DAVID OVAERT - COGEO(2)**

Réf. : P14-158
Le 05/02/2015
Le 05/02/2015
Le 05/02/2015
Le 05/02/2015

(1) Rayer les mentions inutilisées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une expertise (plan dressé par voie de mise à jour). Dans le cas contraire, les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien habilité du cadastre, etc...)
(3) Propriétaires les noms et qualités des déclarants s'il est différent du propriétaire (mandataire, agent, représentant qualifié de l'association, etc...)



BREHAN

P.A. Du Haut Bois

Propriété de Pontivy Communauté
 Détachement d'un terrain à bâtir

Avant-Projet de division

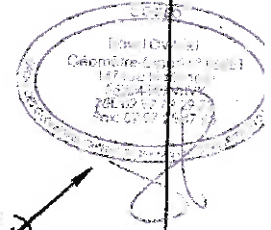
Section PC N° 7pa-11pd-61pg-63pj
 S=7787m²



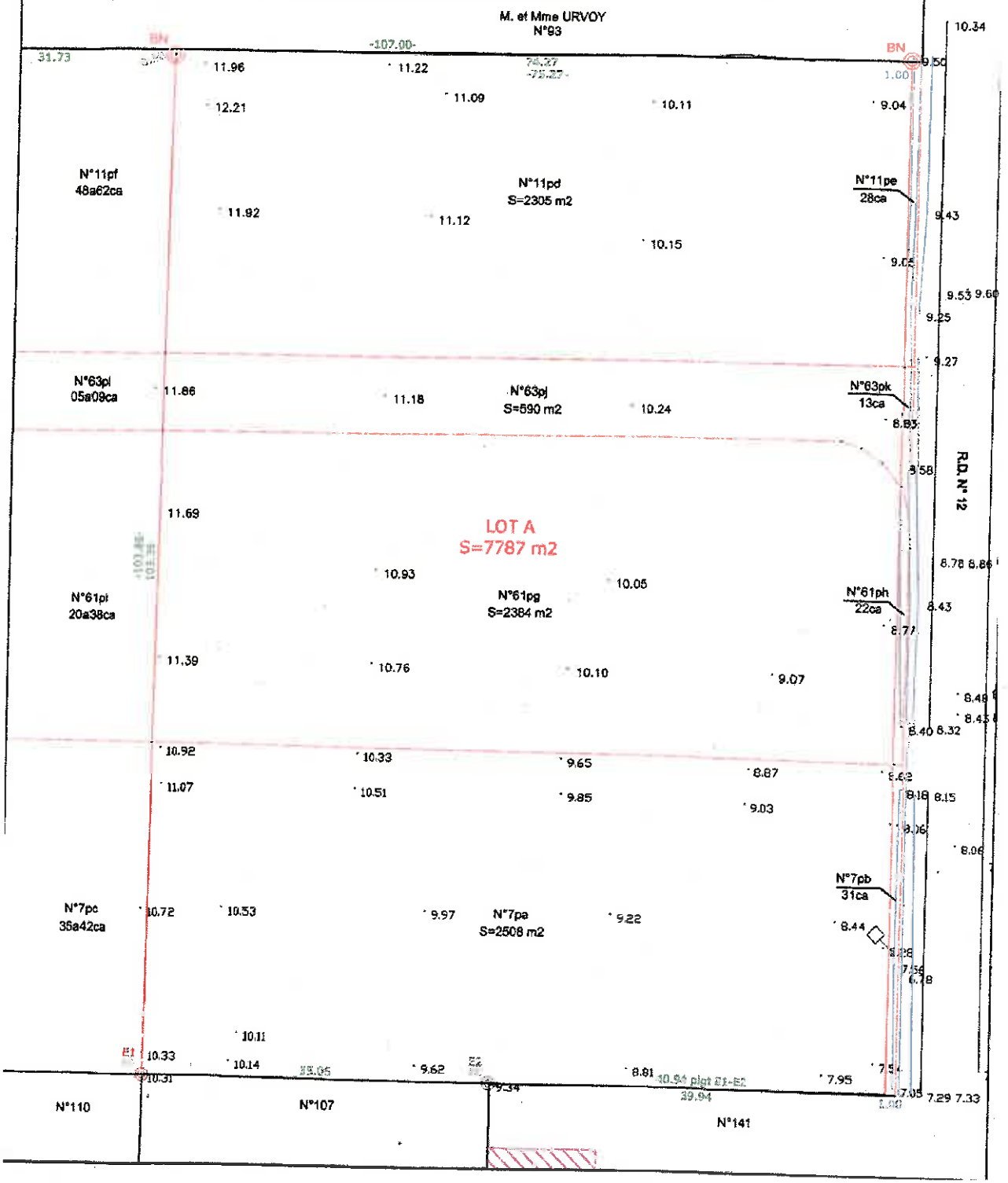
David OUYERT | Géomètre expert n° ordre 05681
 147 rue Nationale BP 50140 | 56304 PONTIVY Cedex
 Tél: 02 97 79 20 23 | fax: 02 97 25 47 85
 email: bureau.géometre@cogeo.fr

Légende

- Bornes (nouvelles)
- Bornes existantes
- Projection cadastrale
- Limite nouvelle



Dossier N° P14-158-2	LE 12.02.2015	Echelle : 1/500
----------------------	---------------	-----------------



Délibération du bureau communautaire

N°04- BC30.06.15

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient absents : Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, et Jean-Luc Le Tarnec membres.

**Compétence assainissement collectif – Transfert des résultats de la commune de Neulliac
Calendrier de versement des résultats**

Suite à la prise de compétence assainissement collectif, le bureau communautaire, par délibération n°13BC16.06.15, a accepté que la commune de Neulliac transfère, avec un étalement sur trois ans, les résultats de son budget annexe assainissement arrêtés au 30 juin 2011.

La commune de Neulliac propose l'étalement des versements sur trois exercices dans les conditions suivantes :

En 2015 ∅ 18 656,46 € (moitié de l'excédent d'investissement)

En 2016 ∅ 18 656,46 € (moitié de l'excédent d'investissement)

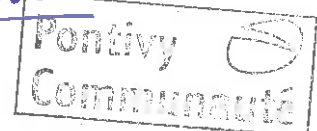
En 2017 ∅ 19 527,14 € (au titre du résultat d'exploitation).

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le calendrier de versement des résultats tel que détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat



Délibération du bureau communautaire

N°05- BC30.06.15

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient absents : Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, et Jean-Luc Le Tarnec membres.

**Soutien à la production de logements sociaux - Attribution d'un fond de concours
Construction de 4 logements locatifs « rue de la fontaine Berth » à Régigny
Opération portée par Bretagne Sud Habitat**

Vu l'article L 312-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'article L 2254-1 du Code général des collectivités territoriales;

Vu la compétence « politique du logement d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » de Pontivy Communauté ;

Vu le programme local de l'habitat ;

Vu la délibération du bureau communautaire n°19 B16.06.09 du 16 juin 2009 instituant un dispositif de soutien de Pontivy Communauté en faveur de la production de logements sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°09 CC06.11.12 du 06 novembre 2012 modifiant le dispositif de soutien de Pontivy Communauté en faveur de la production de logements sociaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie sociale et Habitat », réunie le 22 juin 2015 ;

Dans le cadre de sa compétence « politique du logement d'intérêt communautaire », Pontivy Communauté s'est dotée d'un dispositif de soutien à la production de logements sociaux.

Bretagne Sud Habitat (BSH) sollicite le soutien de Pontivy Communauté pour la construction de quatre logements locatifs sociaux (2 PLUS et 2 PLAI) sis rue de la Fontaine Berth à Régigny.

Le dossier présenté par BSH étant complet et l'opération ayant reçu l'agrément du Conseil général par décision du 7 novembre 2014, le bureau communautaire, après en avoir délibéré (1 abstention) décide :

☞ **d'accorder une subvention de base de 8 000 € (4 logements X 2 000 €) à Bretagne Sud Habitat ;**

Les modalités de versement sont les suivantes :

- **50 % sur la production de l'ordre de service n°1 correspondant au démarrage des travaux ;**
- **50 % à l'achèvement des travaux, sur présentation du certificat d'achèvement de l'opération ;**

☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente
Christine LE STRAT
Pontivy Communauté



Délibération du bureau communautaire

N°06- BC30.06.15

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient absents : Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, et Jean-Luc Le Tarnec membres.

Attribution d'un fonds de concours « Restauration du patrimoine » à la commune de Kergrist Restauration de l'église paroissiale Saint Pierre & Saint Paul

Dans le cadre du dispositif d'aide communautaire pour la restauration du patrimoine, validé par délibération n°05-CC06.11.12 du 6 novembre 2012, la commune de Kergrist sollicite l'attribution d'un fond de concours pour la restauration de son église paroissiale : les travaux s'élèvent à 307 525.55€ HT (charpente, couverture, plâtrerie). Le montant des travaux éligibles à l'aide communautaire est de 292 824.03€ HT (travaux liés à la plâtrerie non inclus, hors clos et couvert).

Le montant de recettes prévisionnelles s'élève à 190 357.81€. Ont été accordés : 50 000€ de la DETR, 81 250€ du Conseil Départemental du Morbihan, 10 000€ de réserve parlementaire. Le Conseil Régional a été sollicité à hauteur de 44 107.81€ (en cours d'instruction) et 5 000€ pour la Fondation du Patrimoine : ce dernier montant n'a pas été pris en compte pour le calcul du montant du fond de concours puisqu'il s'agit d'un appel à souscription dont le résultat est trop aléatoire.

Après calcul au prorata du montant des subventions et du montant des travaux clos/couvert, l'aide prévisionnelle s'élève donc à 57 847.21€, soit 50% du solde prévisionnel.

La commission Tourisme et Patrimoine réunie le 18 juin dernier a émis un avis favorable.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

☞ **d'accorder, au titre de l'aide à la restauration du patrimoine, un fonds de concours à la commune de Kergrist d'un montant prévisionnel de 57 847.21 € ;**

☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat

 Pontivy
Communauté

Délibération du bureau communautaire

N°07- BC30.06.15

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etaient absents : Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, et Jean-Luc Le Tarnec membres.

Aérodrome Pontivy-Bretagne

Renouvellement des conventions avec l'aéroclub et le comité régional aéronautique

Depuis 2012, l'aéroclub de Pontivy et Pontivy Communauté ont signé une convention de partenariat dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer la sécurité des vols en facilitant les relations entre les associations utilisatrices de la plateforme, Pontivy Communauté et la DGAC,
- Mettre en valeur l'équipement par la promotion des animations et manifestations à destination du grand public,
- Promouvoir la formation des jeunes pilotes,
- Valoriser la dynamique socio-économique et de loisirs du territoire de Pontivy Communauté.

En parallèle, une convention tripartite entre Pontivy Communauté, l'Aéroclub et le Comité Régional Aéronautique de Bretagne été établie en 2013 afin de valoriser les activités et manifestations aéronautiques sur la plateforme de Pontivy. Cette convention a permis de simplifier l'organisation des manifestations aéronautiques.

Les objectifs de cette seconde convention sont les suivants :

- Promotion de la formation de jeunes pilotes aux pratiques des sports aériens
- Valorisation des activités aéronautiques mises en place et développées sur la plateforme (formations au pilotage, organisation de compétitions et de formation à la sécurité des vols en conditions inhabituelles)
- Organisation de la logistique et l'accueil des participants
- Promotion des manifestations auprès de la presse
- Organisation des conditions de sécurité lors des manifestations ouvertes au public
- Définition des conditions de sécurité de ces compétitions en relation avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Ces conventions étant arrivées à échéance, et après avis favorable de la commission « Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » réunie le 29 avril 2015, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☞ de renouveler les deux conventions ;
- ☞ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente

Christine LE STRAT

Ch. Le Strat
Pontivy
Communauté

Délibération du bureau communautaire

N°08- BC30.06.15

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Étaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Étaient absents : Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, et Jean-Luc Le Tarnec membres.

Activités sportives ou culturelles

Forfait passion – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan participe au financement des inscriptions à une activité sportive ou culturelle pour les enfants bénéficiaires des CAF AZUR (aides aux vacances et loisirs).

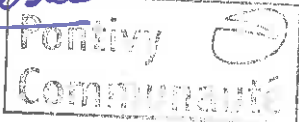
La signature d'une convention « Forfait Passion » entre Pontivy Communauté et la CAF Morbihan a été signée dans le cadre des activités culturelles ou sportives dispensées par Pontivy Communauté. Cette convention étant arrivée à échéance il convient de la renouveler.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer une nouvelle convention avec la CAF du Morbihan dans le cadre des activités culturelles ou sportives dispensées par Pontivy Communauté pour les années scolaires 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

Un exemplaire de la convention est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Strat


Délibération du bureau communautaire

N°09- BC30.06.15

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat:

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Étaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Étaient absents : Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, et Jean-Luc Le Tarnec membres.

**Entretien des circuits de randonnée inscrits au PDIPR :
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan**

26 circuits sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées sur le territoire de Pontivy Communauté.

Afin de pérenniser ce réseau, il convient de solliciter l'aide du département du Morbihan dans le cadre du dispositif P.D.I.P.R.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire autorise la Présidente, ou son représentant :

☞ **à solliciter une subvention auprès du Département Morbihan pour l'entretien des sentiers (fonctionnement) au titre de l'année 2015 pour un montant de 16 983 € ;**

☞ **à signer tout document relatif à cette demande de subvention.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**

Ch. Le Strat

